

altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité - N°35 - Octobre 2008

Signaux forts

Pourquoi le marché de la sécurité est en forte expansion

La quête de sécurité est une tendance lourde de nos sociétés. Ce diagnostic, largement partagé, conduit Régis Lefort, gérant d'un Fonds commun de placement à recommander aux investisseurs de s'intéresser au secteur de la sécurité (*La Tribune*, 18/09/08).

Sensibilité aux risques

Son raisonnement est étayé par deux constats. "Premier constat : la valeur de la vie dans les sociétés développées a fortement augmenté au cours des dernières décennies. Le but est de la prolonger au maximum, d'en bannir la souffrance au profit d'un confort plus que jamais accessible. [...] L'individu n'est pas seul en jeu. Si l'intégrité de chacun est devenue un absolu, c'est la vie sous toutes ses formes que la société est désormais sommée de respecter." Or, il ne s'agit pas, selon lui, d'un effet de mode ou d'une préoccupation passagère. "Cette évolution des mentalités est durable", prédit-il. D'autant qu'elle rencontre un autre phénomène : le changement de nature des risques qui deviennent plus complexes, "protéiformes et impalpables".

Obligation d'exemplarité

Ce double constat n'intéresse pas les seuls investisseurs. Il doit être perçu par tous les décideurs confrontés à la gestion d'un risque, et notamment par les chefs d'entreprise. Dans une société montrant une tolérance de plus en plus faible aux risques et aux aléas, il est fondamental de se montrer exemplaire en la matière. Toute personne ou entreprise manquant à ses obligations de sécurité s'exposerait à une réprobation généralisée. ■

Éditorial

L'évaluation des risques est un bon investissement !

"Lieux de travail sains. Bon pour vous. Bon pour les affaires" ! Le thème de la dernière campagne de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (voir dossier page 3) a le mérite de rappeler une évidence trop souvent oubliée : la prévention des risques professionnels n'est pas seulement une obligation légale. Elle constitue aussi un excellent investissement, tant pour les entreprises que pour la société tout entière.

Le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles

En effet, comme le rappelle, Jukka Takala, directeur de l'Agence européenne, dans le dossier de presse présentant la campagne, "les accidents sont coûteux. Ils ont d'abord un coût humain pour les travailleurs et leurs familles : derrière les statistiques se cachent des êtres humains qui ont chacun leur histoire. Puis, il y a les coûts que supportent les entreprises lorsqu'un problème survient, y compris celui d'une baisse de productivité. Enfin, il y a les coûts découlant de la charge que font peser les accidents et les maladies sur les systèmes de santé publique".

Que les accidents et maladies professionnelles coûtent cher aux entreprises est difficilement contestable ! Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au rapport 2006 de l'Inspection du travail récemment mis en ligne sur le site du ministère du Travail. Il révèle en effet qu'en 2006, les 700.772 accidents ayant entraîné un arrêt de travail ont été à l'origine de 34.726.602 journées de travail perdues ! La charge pesant sur les systèmes de santé publique - financés *in fine* par les acteurs économiques - est également plus importante qu'on ne l'a cru. Le gouvernement en a d'ailleurs tiré des conclusions budgétaires. "La branche AT-MP, qui versait jusque-là 415 millions d'euros par an à l'assurance-maladie devra s'acquitter de 300 millions d'euros supplémentaires l'année prochaine", relève le quotidien économique *Les Échos* (19/08/08).

L'évaluation des risques professionnels n'est pas une contrainte mais une opportunité !

Le directeur de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a donc bien raison d'affirmer que "l'évaluation des risques professionnels présente des avantages économiques". En effet, "la création de conditions de travail sûres permet aux entreprises de réduire les coûts résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles. Menée correctement, l'évaluation des risques contribue à réduire les congés de maladie et les frais d'assurance, grâce à la réduction du nombre de demandes d'indemnité." Enfin, la prévention des risques a aussi un impact très positif sur le climat social des entreprises. "Plus motivés, les travailleurs sont plus productifs et efficaces, et les taux de rotation du personnel diminuent", rappelle à juste titre Jukka Takala.

De la sorte, l'Agence européenne souligne un point capital : l'évaluation des risques professionnels ne doit pas être vécue par les entreprises comme une contrainte, mais comme une occasion de progresser. Comme ne manquent pas de le rappeler les intervenants de Point Org Sécurité, l'identification des risques s'apparente à une démarche qualité. En effet, souvent les risques professionnels résultent de dysfonctionnements techniques ou managériaux qui pèsent aussi sur la compétitivité et la qualité du travail accompli. Effectuée dans un esprit positif et constructif, la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels est donc de nature à améliorer la performance de l'entreprise. ■

Chaque mois, l'essentiel de la prévention des risques

● Risques psychosociaux : les lacunes des généralistes

Les médecins généralistes sont-ils bien armés pour traiter les patients atteints de troubles psychosociaux comme le stress, l'anxiété ou la dépression qui se développent notamment au travail ? Une récente enquête lancée par le département universitaire de médecine générale de la faculté de Rouen semble démontrer le contraire. Présentés, le 10 septembre dernier à Paris, lors du Congrès international d'épidémiologie, les résultats sont issus d'un questionnaire adressé à 2.000 médecins de quatre régions du Nord-Ouest de la France. Comme l'a rapporté *Le Monde* (10/09/08), ils révèlent notamment que "seulement 28 % des généralistes connaissent l'existence des guides pratiques de la présen-

sion et qu'à peine un praticien sur cinq a effectué un stage de psychiatrie au cours de sa formation initiale". Enfin, s'adresser à des confrères mieux armés s'avère pour le moins hasardeux : 47 % des médecins affirment se heurter à "l'insuffisance et aux difficultés d'accès des services spécialisés".

● Les inégalités sociales face au cancer augmentent

Les hommes ne sont pas égaux devant la maladie, et surtout pas face au cancer ! C'est ce qui ressort d'une récente étude publiée le 2 septembre par le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de l'Institut de veille sanitaire (InVS). Ce travail, réalisé par des chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) démontre que les inégalités sociales face au cancer ont

fortement progressé entre 1968 et 1996. Ainsi, pour un homme peu diplômé, le risque de cancer était multiplié par 1,52 entre 1968 et 1974, puis par 2,12 pour la période 1975-1981, 2,20 pour celle de 1982 à 1988 et 2,29 de 1990 à 1996. S'agissant du cancer de l'œsophage, le risque est même multiplié par 5,21 de 1990 à 1996. "Le phénomène que nous analysons se caractérise à la fois par l'importance des inégalités sociales concernant la mortalité par cancer et l'accroissement de ces inégalités au cours du temps. Nos résultats soulignent l'ampleur de l'actualité de ce problème en France", résume Gwenn Menvielle, coauteur de l'étude (*Le Monde*, 03/09/08). Elle estime à raison que ces inégalités soient prises en compte pour réorienter les politiques de prévention et de dépistage.

Pour aller plus loin : L'étude "Inégalités sociales de mortalité par cancer en France : état des lieux et évolution temporelle", Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 02/09/08, téléchargeable gratuitement sur le site de l'InVS (www.invs.sante.fr/beh).

Vers un dépistage étendu des drogues en milieux professionnels ?

Adopté le 8 juillet 2008, le nouveau Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies pour 2008-2011 prévoit, pour la première fois des actions de prévention spécifiques à destination du monde du travail. Les auteurs soulignent en effet que "plusieurs études se recoupent pour affirmer que de 15 % à 20 % des accidents professionnels, d'absentéisme et de conflits interpersonnels au travail seraient liés à l'usage d'alcool, de psychotropes ou de stupéfiants".

Le rôle du médecin du travail

Dès lors ils estiment nécessaire d'offrir aux médecins du travail, davantage de latitudes pour procéder à des dépistages. "Parce que la sécurité peut être mise en cause par la consommation de produits psychoactifs, dans d'autres champs professionnels que celui des transports, il convient de mettre en œuvre un ensemble de mesures de prévention et notamment de faire en sorte, qu'en cas de suspicion, le médecin du travail puisse procéder à un dépistage". Une telle mesure devra, bien sûr, être savamment

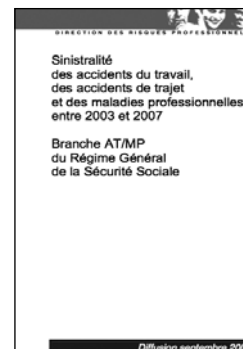
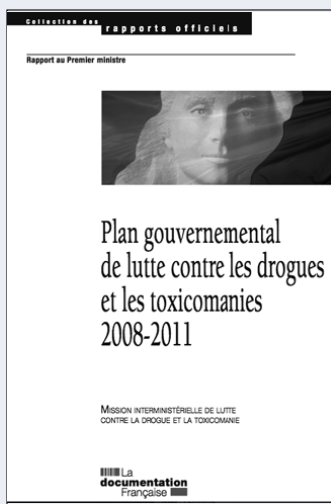
pensée de façon à respecter le droit du travail, la vie privée et les droits personnels. Elle est cependant indispensable, dans la mesure où le travailleur consommant de telles substances met en danger la vie d'autrui, à commencer par celle de ses collègues. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les dépistages sont déjà permis dans le secteur des transports.

Prévention au sein des entreprises

En effet, plus classiquement, le Plan souhaite une intensification des actions de prévention dans l'entreprise. "Le milieu du travail constitue un contexte particulièrement propice pour mener, de façon globale, des actions de proximité envers la population adulte, souligne-t-il. Il offre la possibilité de sensi-

biliser les personnels pour eux-mêmes et de leur apporter, par ce canal, des savoirs qu'ils peuvent transmettre à leur tour dans leur environnement familial". ■

Pour aller plus loin : Le Plan peut être téléchargé librement sur le site de la Documentation française (www.ladocumentationfrancaise.fr).



“LIEUX DE TRAVAIL SAINS”

Une campagne européenne promeut l'évaluation des risques professionnels

L'évaluation des risques constitue la première étape de tout processus de prévention. C'est le message que veut faire passer la campagne d'information "Lieux de travail sains. Bon pour vous. Bon pour les affaires" lancée en juin dernier par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Selon cette dernière, une meilleure évaluation des risques permettrait d'éviter la plupart des accidents et des maladies du travail. Actuellement, une personne meurt toutes les trois minutes et demie dans l'UE de causes liées à son activité professionnelle.

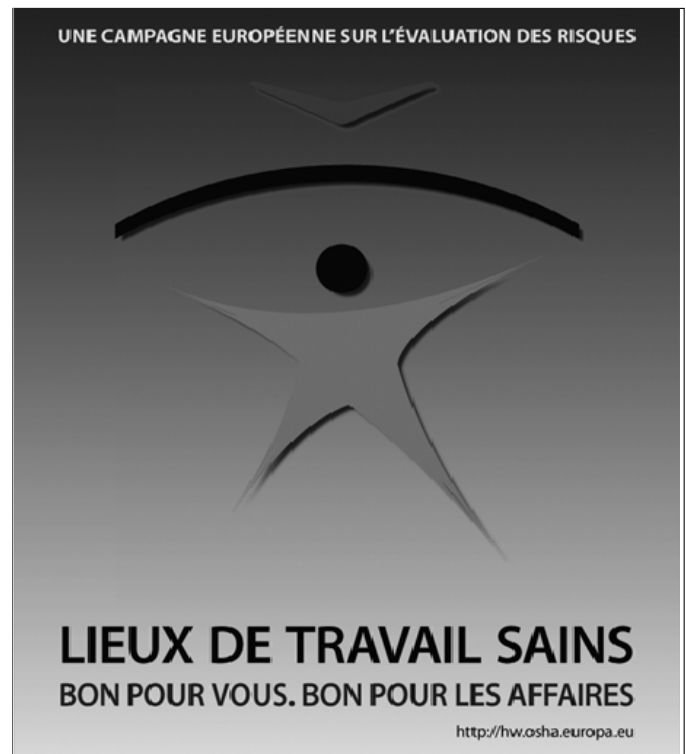
Les promoteurs de la campagne partent d'un postulat, parfaitement résumé par Vladimír Špidla, commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances : *“Chaque accident du travail et chaque maladie professionnelle est un accident et une maladie de trop.”* Or, toutes les trois minutes et demie, quelqu'un meurt de causes liées au travail dans l'Union européenne. Cela représente presque 167 000 décès par an dus à des accidents liés au travail (7 500) ou à des maladies professionnelles (159 500). D'importantes marges de progressions existent donc à condition d'encourager une meilleure mise en œuvre des pratiques de prévention des risques.

L'évaluation des risques, fondement de toute politique de prévention

Or, les experts européens estiment, à juste titre, que l'amélioration de la prévention passe d'abord par un meilleur diagnostic des risques. *“L'évaluation des risques, écrivent-ils, constitue le fondement de toute politique de réduction du nombre des accidents liés au travail et des maladies professionnelles. Lorsqu'elle est bien mise en œuvre, l'évaluation peut améliorer non seulement la sécurité et la santé sur le lieu de travail, mais aussi les résultats de l'entreprise en général.”* C'est pourquoi, durant deux ans, la campagne de l'Agence européenne visera à sensibiliser les entrepreneurs et les travailleurs européens à la nécessité d'évaluer les risques professionnels.

Une obligation légale pour l'employeur

La campagne rappellera d'abord que l'évaluation des risques professionnels constitue, pour les employeurs, une obligation légale découlant de la Directive 89/391/CEE relative aux *“mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail”*. Rappelons ainsi qu'en France, l'article R 4121 du Code du Travail stipule que *“l'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs [...] La mise à jour est effectuée au moins chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité.”*



Se faire aider par des professionnels compétents

L'évaluation des risques constitue donc une responsabilité de l'employeur. Comme le rappelle l'Agence européenne, il lui revient *“d'organiser l'évaluation des risques”* et de *“choisir la personne (ou les personnes) qui effectuera l'évaluation et de s'assurer de sa compétence”*. Dans ce cadre, il reste cependant libre de recourir à des compétences internes ou *“à des évaluateurs et services externes si le personnel compétent n'est pas disponible sur le lieu de travail”*. Pour l'Agence européenne, le recours à des évaluateurs professionnels extérieurs à l'entreprise constitue donc bien l'un des moyens de s'acquitter de l'obligation légale d'évaluer les risques professionnels. À une condition toutefois : *“les évaluations de risque ne doivent pas être effectuées de façon isolée”*. Cela exclut donc les procédures d'évaluation des risques à distance. Pour évaluer les risques, il faut, comme le font systématiquement les intervenants de Point Org Sécurité, aller sur le terrain, au contact direct des réalités de l'entreprise. ■

Pour aller plus loin : les documents et fiches conseils de la campagne européenne *“Lieux de travail sains. Bons pour vous. Bons pour les affaires”* sont consultables sur le site Internet de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (<http://osha.europa.eu/fr/campaigns/hw2008>).

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

● "Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés - Journal de la consultation Souffrance et travail 1997-2008, Editions Pearson, 200 p., 17 euros.

Marie Pezé a passé dix années à la tête de la consultation "Souffrance et travail" qu'elle a ouvert au Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Un poste d'observation de choix pour évaluer le développement des troubles psychosociaux tels que le stress chronique ou la dépression parmi les salariés. Son témoignage sans concession jette une lumière

crue sur les dérives d'un certain style de management basculant parfois dans le harcèlement ou la manipulation. L'ouvrage évoque les vies brisées de salariés épuisés physiquement et moralement : secrétaires harcelées, caissières humiliées, ouvriers soumis à des cadences infernales, cadre ou commerciaux rongés par la culpabilité de ne pas atteindre les objectifs qui leurs sont assignés.

Certains y verront la preuve que les fameux "petits chefs" conservent aujourd'hui encore leur pouvoir de nuisance. Marie Pezé, elle, préfère y voir les dégâts d'une "idéologie managériale". Parfois, on a le sentiment que son analyse bascule dans le réquisitoire. D'où un certain malaise, notamment exprimé par Damien Cru, professeur associé d'ergonomie à l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers. "Ce qu'elle fait est très original, mais son discours sur l'organisation du travail est un peu taillé à la serpe. Elle se situe dans une dénonciation qui n'aide pas les acteurs à modifier leurs pratiques", estime-t-il. Les faits rapportés par Marie Pezé sont indubitablement terrifiants et méritent d'être dénoncés. En revanche, il est permis de douter qu'ils soient vraiment représentatifs du monde du travail. Les salariés heureux existent aussi et de nombreuses entreprises pratiquent un management humaniste, ou à tout le moins humain. ■



Le portail "www.inforisque.info"

Un annuaire de fournisseurs et une veille de l'actualité des risques

Regrouper des informations sur les risques de diverses natures rencontrés par les entreprises est le parti pris du site *Inforisque.info*. Ici, peu de littérature, mais des solutions pratiques présentées par des industriels ! Ce portail numérique se veut un "Guide de la gestion des risques". Il s'adresse avant tout à des opérationnels.

Une approche concrète et pratique

Les risques traités sont classés sous cinq rubriques : "risques dans les bâtiments, risques machines, risques pour l'environnement, risques pour l'homme au travail". Ainsi, un "clic" sur cette dernière rubrique fait apparaître une vingtaine de thèmes : protection de la tête, des yeux, des voies respiratoires, des mains, ergonomie du travail, mesure des vibrations et du bruit, détection du niveau de poussière, etc. Pour chacun de ces besoins, le site propose ensuite un certain nombre de fournisseurs ou de prestataires. Ainsi, la rubrique "protection antichute" présente des harnais, des lignes de vie, des garde-corps autoportants, des ancrages à corps-mort, et même des traitements antidérapants pour les sols.

À chaque norme, sa solution !

Pour faciliter la navigation, le site permet aussi de rechercher l'information par produit, par expert, par fabricant, par solu-

tion et même par législation, ce qui se révèle très pratique. Comme le proclame un bandeau, "un numéro de norme n'est

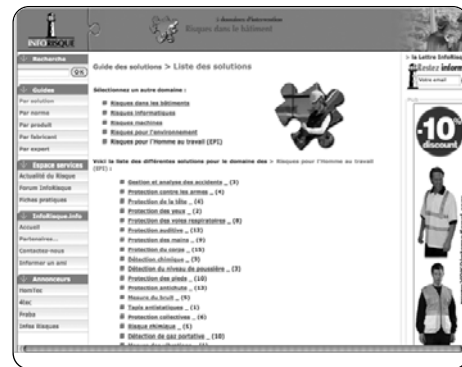
pas explicite, vous trouverez ici une présentation de celle-ci et les solutions produits correspondantes". Un exemple : si vous ignorez les obligations découlant de la norme "NF EN 1088 Juin 1996" concernant

la "sécurité des machines" et les "dispositifs de verrouillage associés à des protecteurs", *Inforisque.info* peut vous aider. En plus d'une brève description de la norme, le portail propose une série de matériels homologués avec les coordonnées du fabricant : interrupteur de sécurité sans contact, commutateur de sécurité universel, etc.

Une veille hebdomadaire sur l'actualité des risques

Par ailleurs, l'actualité des risques n'est pas oubliée. Chaque semaine, une newsletter propose un récapitulatif des principaux événements de la semaine agrémenté de commentaires et d'analyses publiés par d'autres organismes et publications (dont *Altersécurité Infos*). Enfin, un agenda informe les internautes des principales manifestations françaises et internationales relatives à la gestion des risques. ■

Pour aller plus loin : www.inforisque.info



altersécurité infos

La lettre de
Point Org Sécurité

4, rue Preschez, 92210 Saint-Cloud - Tél : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Le site général de POS : www.point-org-securite.com

L'assistance à l'évaluation des risques professionnels : www.evrp.org

Le site de la lettre : www.altersecurite.org